



Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut.

Société Coopérative

Constituée conformément à la loi du 1er mars 1922

Arrêté royal du 20 avril 1925

Annexe au Moniteur Belge du 20 mai 1925, acte N° 6483

Siège social et d'exploitation : rue du Commerce 4 B - 6470 RANCE.

**Rapport d'activités présenté par le Conseil
d'Administration à l'Assemblée Générale du 30 juin
2025).**

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel enthousiasme que nous vous présentons le rapport d'activités 2024 de notre entreprise de gestion de réseau de distribution d'électricité.

L'année 2024 a marqué une étape stratégique majeure pour l'AIESH : la reprise, au 1^{er} janvier, de la totalité du réseau électrique sur le territoire de Couvin.

Cette opération, menée avec détermination et professionnalisme, témoigne de la confiance renouvelée des autorités locales et des associés dans notre capacité à assurer un service de proximité, de qualité et tourné vers l'avenir. Les résultats sont à la hauteur des attentes, confirmant la pertinence de cette transition.

Cette intégration ouvre de nouvelles perspectives de croissance pour l'AIESH, en renforçant notre présence territoriale et en consolidant notre rôle d'acteur engagé dans la transition énergétique. Elle nous permet d'envisager l'avenir avec confiance, en capitalisant sur des infrastructures élargies, une meilleure maîtrise du réseau, et une capacité accrue à répondre aux besoins de nos clients.

Dans un contexte économique encore marqué par des tensions sur les coûts, notamment en matière d'énergie, de salaires et de matériaux, nous avons su faire preuve de résilience et de rigueur, poursuivant nos investissements pour assurer la



fiabilité, la sécurité et la durabilité de notre réseau. L'année 2024 a ainsi été rythmée par des projets ambitieux, des choix stratégiques forts et un engagement collectif au service de l'intérêt général.

Ce rapport d'activités retrace les principales réalisations de l'année écoulée et présente les orientations que nous nous fixons pour les années à venir. Il met en lumière le travail de nos équipes, le soutien indéfectible de nos associés, et notre volonté constante de progresser.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre collaboration, et vous invitons à découvrir, au fil des pages, les fondations solides sur lesquelles nous construirons ensemble un avenir énergétique local, fiable et durable.

1. LE PERSONNEL :

1.1 Le Personnel.

Au cours de l'année 2024, l'AIESH a subi quelques changements au sein de son personnel.

Plusieurs départs à la retraite :

- **Monsieur Didier DEMAT**

Le Conseil d'Administration en sa séance du 23 mai 2024 décide à l'unanimité d'autoriser M. Didier DEMAT à faire valoir ses droits à la pension à la date du 1^{er} mai 2024 après 43 années au service de l'AIESH.

D'abord engagé en tant que monteur réseau, puis nommé Technicien de maintenance au secteur de Sivry-Rance en 2002, Monsieur DEMAT met à profit son expérience de terrain pour occuper dès 2011, le poste Technicien supérieur de maintenance du secteur de Sivry-Rance, et jusqu'à la fin de sa carrière.



- **Monsieur Thierry LALOUETTE**

M. Thierry LALOUETTE a fait valoir ses droits à la pension à la date du 1^{er} août 2024 après 23 années au service de l'AIESH.

D'abord engagé en tant qu'ouvrier, Monsieur LALOUETTE est nommé Ouvrier électricien atelier en 2008, et jusqu'à la fin de sa carrière.

- **Monsieur Alain DELCINE**

Le Conseil d'Administration en sa séance du 05 novembre 2024 décide à l'unanimité d'autoriser M. Alain DELCINE à faire valoir ses droits à la pension à la date du 1^{er} octobre 2024 après 36 années au service de l'AIESH.

D'abord engagé en tant que monteur réseau, puis nommé Technicien de maintenance au secteur de Baileux en 2005, Monsieur DELCINE met à profit son expérience de terrain pour occuper dès 2012, le poste Technicien supérieur de maintenance du secteur de Baileux, et jusqu'à la fin de sa carrière.

Au cours de l'année 2024, l'AIESH a engagé plusieurs agents afin de supporter la reprise du réseau électrique de Couvin au 01^{er} janvier 2024 et faire face aux départs à la retraite :

- **Monsieur Christophe MOITTIE**

Le Conseil d'Administration du 19 octobre 2023 a décidé d'engager Monsieur Christophe MOITTIE au poste de Technicien d'étude - réseau souterrain en date du 01^{er} janvier 2024.

- **Monsieur François BOURGEOIS**

Le Conseil d'Administration du 23 mai 2024 a décidé d'engager Monsieur BOURGEOIS François au poste de Responsable IT en date du 01^{er} juillet 2024.



- **Messieurs Jérôme DE ROECK et Emilien MICHAUX**

Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2024 a décidé d'engager Monsieur DE ROECK Jérôme et Monsieur MICHAUX Emilien au poste de Monteur réseau en date du 14 octobre 2024.

- **Monsieur Simon HALLET**

Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2024 a décidé d'engager Monsieur HALLET Simon au poste d'installateur de compteurs communicants en date du 04 novembre 2024.

A contrario, le Conseil d'Administration du 17 décembre 2024 a décidé d'entamer une procédure de rupture de contrat en date du 31 décembre 2024 de commun accord avec l'agent **Audrey DINEUR** et l'approbation de la médecine du travail, pour cause de force majeure, qui, pour des raisons de santé, n'était plus apte à reprendre le travail.

Enfin, l'AIESH déplore le décès de l'agent **Pierre SIMON**, le 17 février 2024, suite à un accident de la route. Cet agent avait été engagé à l'AIESH au poste de monteur-réseau en date du 01^{er} août 2023.

Ainsi, au 31 décembre 2024, l'effectif des agents de l'AIESH était de 53.3 agents équivalent temps plein soit une presque constante par rapport aux dernières années, les engagements ont simplement permis de compenser les départs à la retraite.

Le recrutement de techniciens est difficile pour tous les métiers et l'AIESH n'y échappe pas. L'extension sur le territoire de Couvin et la transition énergétique sont là. Il y a un accroissement de travail qu'il faut assurer et l'AIESH continue donc sa recherche de gens qualifiés et motivés.



L'AIESH s'efforce depuis plusieurs années d'engager du personnel féminin. A ce jour 8 agents féminins occupent des postes essentiellement administratifs soit 15% de l'effectif global.

1.2 Nominations d'agents.

Conformément à l'article 18 § 2 des statuts du personnel, Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2024 a décidé la nomination définitive, en date du 01^{er} octobre 2024 de 9 agents dont les conditions étaient respectées, à savoir :

Thomas CHARLOTTEAUX, Elodie RIDDO, Jennifer THUNUS, Lise AELGOET, Pascal HANON, Benoit KEMPKENS, Daniel VANDERHEYDEN, David SEVRAIN et Rémy CALLENS.

1.3 Révision de l'organigramme fonctionnel et du cadre de l'intercommunale - Validation et attribution des nouvelles dénominations et fonctions.

Au cours de l'année 2024, un travail de fond a été mené sur la révision de l'organigramme fonctionnel de l'AIESH, dans le but de mieux refléter la réalité opérationnelle de l'intercommunale et de répondre aux évolutions de ses missions, notamment en lien avec la reprise de la gestion du réseau électrique de Couvin repris à ORES.

Ce projet comprenait à la fois une mise à jour du cadre organique et une proposition de validation des nouvelles dénominations et fonctions de plusieurs postes. L'ouverture de certains postes s'est révélée indispensable pour faire face aux besoins croissants en matière de coordination, de gestion technique et d'accompagnement administratif.

Il a également été constaté que plusieurs agents occupaient depuis un certain temps des fonctions effectives qui n'étaient ni prévues dans l'organigramme en vigueur, ni formellement reconnues. Il était donc essentiel de procéder à une régularisation administrative afin de garantir la conformité avec les exigences de la



Tutelle, tout en reconnaissant officiellement l'évolution des tâches confiées aux agents concernés.

Il est important de souligner que cette régularisation a été opérée sans incidence financière additionnelle, les ajustements proposés s'inscrivant dans le cadre budgétaire déjà approuvé.

Le projet d'organigramme révisé ainsi que le cadre correspondant ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration. La version finale a ensuite été transmise à la Tutelle, qui a formellement validé l'ensemble des modifications le 1^{er} février 2025.

1.4 Départ à la retraite du Directeur - Procédure de recrutement du futur Directeur Général.

Monsieur Didier WALLEE est entré à l'AIESH en 1998 et occupe le poste de Directeur Général depuis 2012. Le 15 décembre 2022, année de sa 65^{ème} année, Monsieur WALLEE a atteint l'âge limite de la pension en sa qualité d'agent statutaire.

Lors du Conseil d'Administration du 08 novembre 2022, Monsieur WALLEE avait exprimé son souhait de prolonger son activité afin de mener à terme des dossiers majeurs, notamment la finalisation du renouvellement du mandat de GRD pour 20 ans ainsi que le transfert du réseau électrique de Couvin vers l'AIESH.

Le Conseil d'Administration du 24 janvier 2023 a ratifié la conclusion d'un contrat de travail à durée déterminée avec Monsieur WALLEE, prolongeable dans les limites légales.

Lors du Conseil d'Administration du 19 octobre 2023, il a été décidé de lancer une procédure de recrutement du futur Directeur Général, en confiant cette mission à un bureau de recrutement externe. Trois offres ont été examinées, et la société PERFECT TEAM a été retenue lors du Conseil d'Administration du 21 décembre 2023.



En exécution de cette décision, la procédure de sélection a été lancée le 1er février 2024. L'appel à candidatures a été clôturé le 15 mars 2024. Treize dossiers ont été introduits, dont trois émanaient de membres du personnel de l'AIESH. Après vérification des conditions de recevabilité, onze candidatures ont été retenues pour un entretien de présélection mené par le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration. Ces entretiens visaient à apprécier la motivation, la compréhension des enjeux du poste, les compétences managériales et la trajectoire professionnelle des candidats.

À l'issue de cette étape, sept candidats, dont le profil répondait aux exigences définies, ont été invités à participer à un assessment réalisé par la société PERFECT TEAM. Sur la base de ces évaluations, le cabinet a rendu ses conclusions.

Quatre candidats ont été auditionnés par les Membres du Conseil d'Administration le 18 octobre 2024 suivit d'une décision de désignation prise à l'unanimité en faveur de Monsieur Maxime SELVES. Celle-ci prévoyait son entrée en fonction au 1er janvier 2025. Les candidats ont été informés de cette désignation par courriel du 22 octobre 2024.

Toutefois, cette décision a fait l'objet de deux recours :

- L'un introduit par un candidat externe, auprès de l'autorité de tutelle,
- L'autre annoncé par un candidat interne, par l'intermédiaire de son conseil en vue d'une éventuelle saisine du Conseil d'État.

Considérant les griefs soulevés et conformément à la jurisprudence administrative en matière de retrait d'un acte créateur de droit, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 08 décembre 2024, de retirer la délibération du 18 octobre 2024 désignant Monsieur SELVES, ainsi que toutes les délibérations subséquentes relatives à sa prise de fonction, à sa délégation de gestion journalière et à la signature des actes sociaux.

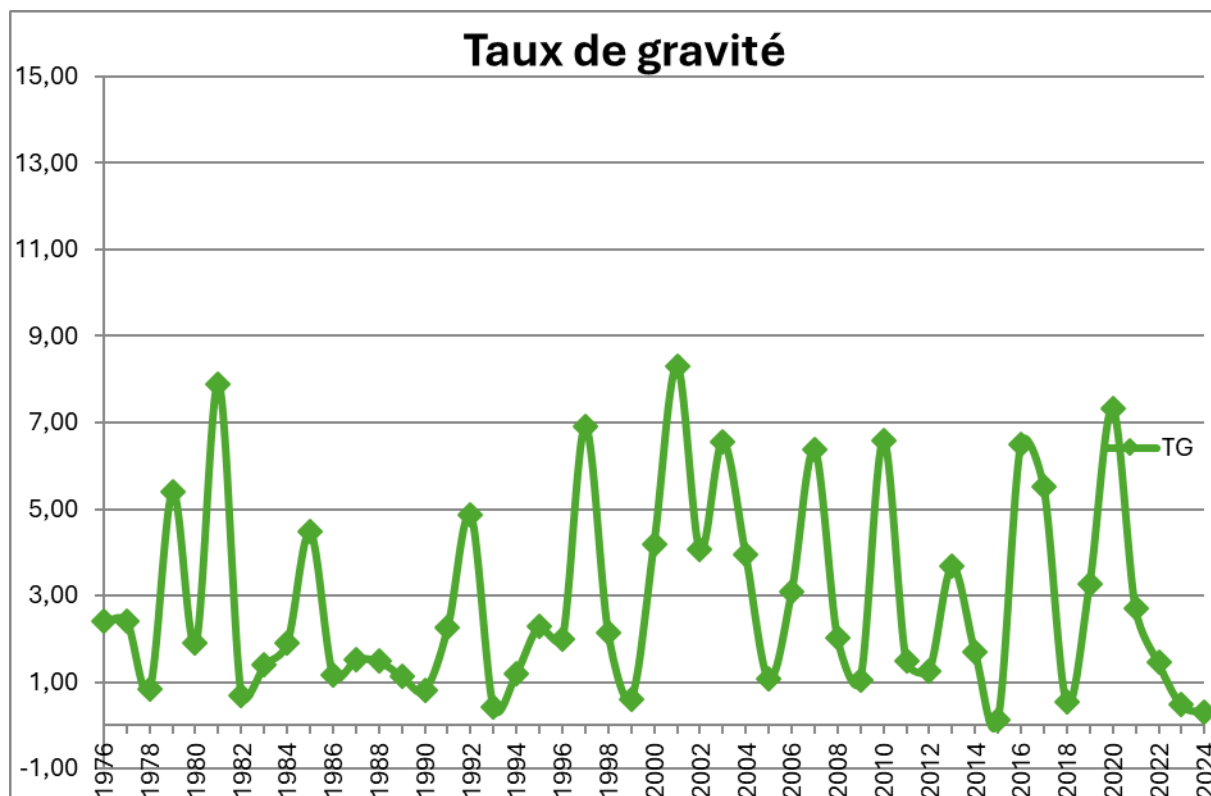
Une nouvelle procédure de recrutement devant être engagée. Les décisions de retrait ont été notifiées aux parties concernées et aux autres candidats ayant postulé.



	Accidents mortels	Accidents avec incapacité permanente	Accident avec incapacité temporaire	Total	Taux
Nombre	0	0	3	3	$T_{\text{fréquence}} = 39.96$
Nombre de journées calendrier perdues	0	0	23	23	$T_{\text{gravité réel}} = 0.31$
Nombre de journées forfaitaires d'incapacité	0	0	0	0	$T_{\text{gravité global}} = 0.47$

Evolution des indices de fréquence et de gravité des accidents.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'heures de travail	69368	70051	67898	66198	65128	75073
Nombre accidents avec ITT	4	6	5	4	4	3
Taux de fréquence	57.66	85.65	73.63	60.42	61.41	39.96
Nombre de jours d'incapacité de travail	227	513	185	169	31	23
Taux de gravité	3.27	7.32	2.72	2.55	0.47	0.31
Taux de gravité global	3.27	7.32	2.72	4.82	0.47	0.31



Commentaires :

Nous constatons une évolution positive du taux de gravité depuis plusieurs années et nous enregistrons même cette année 2024 le 2^{ème} taux le plus bas depuis 1991 avec seulement 23 jours d'incapacité.

Activités du SIPP

1. Suivi des convocations pour visites médicales et aptitudes à la conduite ainsi qu'assistance à la ligne hiérarchique pour réaliser la campagne antigrippe.
2. Participation à la mise à jour des différents documents de prévention.
3. Aide à la préparation de la formation Travail en hauteur
4. Accueil de nouveaux travailleurs, travailleurs intérimaires, étudiants jobistes.
5. Suivi des trousse de secours et achat nouveau matériel.



6. Suivi dossier accès bureau Rance au PMR
7. Les contrôles SECT réalisés :
 - Contrôles engins de levage et EPI.
 - Contrôles extincteurs.
 - Contrôle installations HT.
8. Rédaction des rapports mensuels et du rapport annuel.
9. Recyclage formation secourisme réalisé avec la Croix Rouge.
10. Formation BA5 pour certains agents

Nous portons aussi à votre attention la démission de M. Eric Dermonne de sa fonction de conseiller en prévention avec effet fin 2024. La fonction sera assurée par M. Vincent Lotin, conseiller en prévention Attentia dans l'attente d'un nouveau conseiller en prévention interne. Un appel à candidatures est lancé.

3.EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALE.

3.1 Reprise du réseau électrique de Couvin.

À la suite du renouvellement du mandat des GRD, et notamment celui de l'AIESH pour ses entités communales – dont Couvin pour l'intégralité de son réseau – les travaux de reprise du réseau électrique couvinois exploité jusque-là par ORES ont repris avec vigueur à partir d'octobre 2022.

Tout devait être prêt pour le 1^{er} janvier 2024.

Les travaux ont été menés avec rigueur et efficacité, bénéficiant de l'appui précieux de conseillers-experts brillants. À l'issue de l'année 2023, l'ensemble des volets de cette opération avaient été traités.

Dans le cadre de cette reprise, plusieurs actions indispensables ont été réalisées :



- **La modification statutaire** dans le cadre de l'intégration complète du réseau de Couvin.

Couvin était déjà associée à l'intercommunale par le biais de ses anciennes communes de Dailly, Cul-des-Sarts, Brûly-de-Pesche, Brûly-de-Couvin, Presgaux, Pesche et Gonrioux. La reprise par l'AIESH des autres sections communales de Couvin jusqu'ici desservies par ORES bouleversait nécessairement un équilibre entre les associés, qu'il importait de préserver pour assurer le bon fonctionnement de l'Intercommunale. Une modification des statuts a donc été actée en ce sens le 6 novembre 2023.

- **L'élaboration du projet de scission partielle**, accompagné de la rédaction d'un rapport détaillé.

Ce rapport revêtait une importance cruciale : il devait fournir une description exhaustive des actifs transférés, des modalités du transfert, des obligations contractuelles et des implications financières. L'objectif était de garantir la transparence et la traçabilité de cette opération structurante.

- **La mise en place de conventions**, notamment une *convention opérationnelle* et une *convention multipartite*.

Alors que le rapport de scission traite de la répartition des actifs et passifs, ces conventions définissent les modalités concrètes de la collaboration entre les parties après la scission, assurant ainsi une coordination harmonieuse et continue.

Le 21 décembre 2023, en la salle des fêtes de Froidchapelle, devant Maître Maillard, notaire à Chimay désigné par le Conseil d'Administration, une Assemblée Générale Extraordinaire de l'AIESH a entériné la scission partielle par voie d'absorption de l'activité de distribution d'électricité sur le territoire des sections communales de Boussu-en-Fagne, Couvin, Frasnes-lez-Couvin, Mariembourg et Petigny, opérée au détriment d'ORES et au bénéfice de l'AIESH.

Le projet de scission partielle, initialement basé sur les données de l'exercice 2022 et du premier semestre 2023, a été actualisé au 31 décembre 2023 par ORES. Le Conseil d'administration de l'AIESH a validé, le 23 mai 2024, la nouvelle valeur de la



RAB sur base des chiffres définitifs et du rapport favorable du commissaire-réviseur. L'actualisation de la valeur des actions liées à la SC IDEFIN reste toutefois en attente des conclusions du commissaire-réviseur.

Reprise de l'exploitation du réseau :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'AIESH assure l'exploitation de l'ensemble du réseau électrique de Couvin. Les équipes techniques ont mobilisé tout leur savoir-faire pour assurer une transition aussi fluide que possible pour les usagers, parfois étonnés d'apprendre le changement de gestionnaire. Un effort particulier a été consenti pour restaurer l'éclairage public, dont certains éléments étaient en mauvais état.

Cette extension de l'Intercommunale sur le réseau de Couvin s'est accompagnée d'un regain d'activité économique à la hauteur des espérances - voire au-delà - ce qui augure de très belles perspectives pour l'avenir.

3.2 Modification du Conseil d'Administration à la suite des élections communales d'octobre 2024.

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024, la mise en place des nouveaux conseils communaux qui ont suivi ont entraîné le départ du Conseil d'Administration de Messieurs Willy MEERTENS, représentant de la commune de CHIMAY et Président de l'Intercommunale, et Michel DUCOEUR, représentant de la commune de FROIDCHAPELLE.

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 28 novembre 2024, afin de poursuivre sereinement la gestion de l'Intercommunale, les Membres ont approuvé la cooptation de Monsieur VANDROMME Alain, représentant de FROIDCHAPELLE, et Monsieur Denis DANVOYE, représentant de la commune de CHIMAY et Président de l'Intercommunale.

Nous déplorons également le décès de Monsieur Eddy BAYARD, représentant de la commune de MOMIGNIES, le 26 novembre 2024. Un courrier a été transmis à la commune afin de pouvoir envisager une cooptation prochainement.



3.3 Projet d'investissement pour la sous-station de Momignies.

Les Verreries Gerresheimer de Momignies ont sollicité une augmentation de leur puissance électrique de 10 MVA à 20 MVA, en vue de remplacer leurs fours 3 et 4, devenus obsolètes, par de nouveaux équipements plus performants. Cette transformation s'inscrit dans une stratégie de réduction de leur dépendance au gaz, avec pour objectif d'optimiser leur consommation énergétique en privilégiant l'électricité, notamment lorsque celle-ci est plus avantageuse économiquement.

Le calendrier prévisionnel prévoit l'installation d'un premier four en remplacement du four 4 pour septembre 2025, suivie de celle du second four durant les vacances d'été 2026.

Un devis a été transmis à l'entreprise pour un nouveau raccordement, tenant compte de l'augmentation de puissance demandée, sur base des tarifs en vigueur. Le délai estimé pour la réalisation du raccordement est de 900 jours calendrier, soit une échéance prévue pour fin mars 2026. La Verrerie a d'ores et déjà versé le montant requis pour la réservation de puissance.

Cependant, une analyse technique approfondie de l'infrastructure de la sous-station de Momignies a mis en évidence la nécessité de lourds investissements. La demande de la Verrerie impose en effet le remplacement des transformateurs existants ainsi que l'adaptation de l'ensemble des équipements associés. Le coût total de ces travaux est estimé à près de 12 millions d'euros, dont seulement 1 à 2 millions concernent directement le réseau de distribution (15 kV) relevant de l'AIESH.

Une étude préalable a été confiée à la société TECHNORD, qui a établi une première estimation budgétaire d'un projet construit sur les normes d'Elia.

L'AIESH ne dispose pas des capacités financières nécessaires pour supporter seule un tel investissement. De plus, le régulateur s'oppose formellement à ce que les coûts soient répercutés sur les utilisateurs en basse tension, ceux-ci n'ayant pas à financer les besoins spécifiques d'une entreprise industrielle.



Plusieurs pistes ont été envisagées de manière exploratoire :

- Recapitalisation de l'AIESH par les communes : cette solution aurait permis de financer les travaux en vue d'une remise ultérieure des installations à ELIA. Toutefois, cette option a été écartée d'emblée.
- Mobilisation d'ELIA : une prise en charge des investissements liés au réseau de transport (70 kV), notamment le remplacement des transformateurs HTB/HTA (70/15 kV) et des équipements connexes, a été envisagée.
- Mise en place d'une solution transitoire : cette solution permettrait de répondre temporairement à la demande de puissance en attendant une éventuelle intervention d'ELIA pour le remplacement définitif des installations.

À la fin de l'année 2024, les discussions ont été élargies au régulateur afin d'identifier une solution réaliste et conforme au cadre réglementaire. En mars 2025, un compromis a été trouvé : il consiste à louer un poste HTB/HTA d'une capacité de 20 MVA, permettant de répondre aux besoins de la Verrerie à court et moyen terme.

3.4 Smartisation du réseau électrique - Décret du 29 juin 2023 relatif à l'octroi de subventions aux gestionnaires de réseaux de distribution pour accompagner la transition énergétique.

3.4.1 Le Décret du 29 juin 2023 - Octroi de subventions aux Gestionnaires de réseaux de distribution pour accompagner la transition énergétique.

Le 29 juin 2023, le Parlement wallon a adopté un décret visant à soutenir les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) dans leur transition énergétique en Wallonie. Ce décret prévoit l'octroi de subventions pour améliorer l'efficacité énergétique des réseaux, renforcer leur capacité à accueillir des productions d'énergie renouvelable, et maîtriser les coûts liés à cette transition.

1. Objectifs des subventions :

- Amélioration de l'efficacité énergétique des réseaux.



- Accroissement de la capacité d'accueil pour les énergies renouvelables.
- Maîtrise des coûts liés à la transition énergétique.

2. Montant et répartition :

- Le gouvernement détermine le montant total et sa répartition entre les réseaux électriques et gaziers.
- La clé de répartition repose sur le nombre d'utilisateurs (EAN) connectés aux réseaux au 31 décembre 2022.

3. Conditions de financement :

- Les subventions couvrent exclusivement les coûts éligibles, hors TVA.
- Les investissements ne peuvent pas être répercutés via les tarifs de distribution.

4. Renonciation au bonus tarifaire :

- Les GRD bénéficiaires doivent renoncer à tout bonus tarifaire éventuel.
- La CWaPE assure le contrôle du respect de cette règle.

5. Procédure de demande :

- Le dossier de demande à introduire auprès du Ministre doit inclure :
 - Une description détaillée du projet et des bénéfices attendus.
 - Une justification du besoin de financement.
 - La preuve que le projet n'est pas financé par les tarifs de distribution.

6. Suivi et rapports :

- Un rapport d'avancement doit être transmis tous les six mois.
- Un rapport final est exigé à la clôture du projet.



- Le respect des procédures par les gestionnaires de réseau est soumis à une analyse indépendante confiée à un cabinet spécialisé, KPMG, mandaté par le Gouvernement wallon pour garantir la conformité des projets aux exigences du décret.

7. Modalités de liquidation :

- Les subventions sont versées sous forme d'avances, puis d'un solde final.
- La CWaPE vérifie la conformité des dépenses avant le paiement du solde.

8. Sanctions en cas de fraude :

- Tout GRD reconnu coupable de fraude devra rembourser les montants perçus à tort.
- Il sera exclu du bénéfice de toute subvention pendant une période de dix ans.

3.4.2 Projet de smartisation pour le réseau AIESH.

Dans le cadre de ce décret, l'AIESH a déposé auprès du Cabinet du Ministre Philippe Henry un dossier relatif à la smartisation de son réseau moyenne tension, avec pour objectifs :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique.
- La modernisation des infrastructures de pilotage et de communication.

Le projet s'articule autour de **quatre volets principaux** :

- La mise en œuvre d'une **infrastructure de communication radio sécurisée**.
- Le **déploiement de nouvelles unités terminales distantes (RTU)** sur les cabines de distribution publique.
- La **modification des régulateurs de tension HT/MT**.
- **L'ajout d'un module de flexibilité** au système SCADA existant.



Le 15 février 2024, le Gouvernement Wallon a adopté un Arrêté accordant une subvention à la S.C. AIESH dans le cadre de ce projet. Sur une enveloppe globale de 213.943.085 €, répartie au prorata du nombre d'EAN par GRD, l'AIESH s'est vu initialement attribuer une subvention de 2.381.000 €.

Anticipant la reprise du réseau de Couvin au 1^{er} janvier 2024, l'AIESH a plaidé et obtenu une révision de l'enveloppe, intégrant les EAN supplémentaires issus de cette extension. Par ailleurs, suite à la décision d'Ores de ne pas utiliser les 6,02 M€ restants pour le vecteur gaz, ce montant a été redistribué entre les GRD, selon les mêmes règles de répartition.

L'AIESH a ainsi bénéficié d'une majoration de 59.105,55 € de sa subvention.

3.4.3 Lancement des Marchés Publics.

L'AIESH a engagé les procédures de marchés publics pour les principales composantes du projet :

Le **27 juin 2024** : lancement du marché pour le réseau radio numérique.

Le **26 septembre 2024** : lancement du marché pour les équipements RTU.

Les marchés ont été attribués :

Le **26 septembre 2024** pour le réseau radio.

Le **27 mars 2025** pour les RTU.

L'AIESH poursuit activement la mise en œuvre de ce projet structurant, qui s'inscrit pleinement dans les ambitions régionales de modernisation et d'intelligence des réseaux énergétiques.

3.5 Décret du 29 avril 2024 relatif à l'accélération du déploiement des énergies renouvelables.

Le 29 avril 2024, le Gouvernement wallon a adopté un décret relatif à l'accélération du déploiement des énergies renouvelables, applicable dès le 1^{er} juillet 2024. Ce décret représente une accélération significative de la transition énergétique en Wallonie. Pour les



GRDs, cela implique une modernisation du réseau pour intégrer les nouvelles installations et une gestion plus efficace des flux énergétiques grâce aux compteurs communicants. Le décret vise à accélérer la transition énergétique en Wallonie en facilitant l'installation des infrastructures liées aux énergies renouvelables. Il introduit plusieurs mesures clés :

1. Zones d'accélération des énergies renouvelables
2. Cartographie et planification du réseau
3. Accélération des procédures administratives
4. Impact majeur : déploiement des compteurs communicants avancé à 2029

Initialement prévu pour 2030, le déploiement de 100% des compteurs communicants est avancé à 2029. Cela implique une accélération des investissements et une adaptation des systèmes de gestion pour les GRDs.

Problèmes rencontrés par l'AIESH

L'accélération du déploiement des compteurs communicants pose des défis importants pour tous les GRDs. Actuellement, l'AIESH fonctionne en sous-régime en raison d'un manque de moyens humains et financiers. En 2024, seulement deux agents sont attachés à temps plein à cette tâche, auxquels s'ajoutent les agents de secteur qui placent les nouveaux raccordements et exécutent les rénovations et les cas les plus complexes. Pour atteindre l'objectif de 2029, il faudrait installer environ 4000 compteurs par an, contre les 2000 actuellement.

Fin 2024, après une réorganisation du travail, notamment avec la reprise de l'extension couvinoise, le conseil d'administration a décidé d'engager un agent supplémentaire. Cependant, le problème de main-d'œuvre persiste, ainsi que celui de l'approvisionnement en compteurs, qui n'est pas nécessairement simple. De plus, le financement représente un défi majeur : des coûts supplémentaires devront être supportés sur une période plus courte. Le Régulateur ne nous octroyant pas le budget suffisant, il sera inévitable de passer par un préfinancement



3.6 Loi NIS 2.

La loi NIS établit un cadre pour la cybersécurité des réseaux et des systèmes d'information d'intérêt général pour la sécurité publique. Cette législation a évolué avec l'adoption de la directive NIS 2, beaucoup plus contraignante. La transposition de la loi NIS 2 a été publiée au Moniteur belge le 26 avril 2024. La loi NIS 2 est entrée en vigueur le 18 octobre 2024.

En tant qu'acteur reconnu par les autorités comme essentiel, l'AIESH est soumise aux obligations imposées par cette législation. Ce n'est pas la taille de l'organisation qui détermine le niveau de sécurité informatique requis, mais bien son secteur d'activité.

En tant que gestionnaire de réseau de distribution et donc active dans le secteur de l'énergie, l'AIESH est concernée par les exigences de sécurité les plus strictes.

Le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) a été désigné comme l'autorité nationale compétente en matière de cybersécurité. L'AIESH doit dès lors s'y enregistrer et suivre ses recommandations.

La mise en conformité se réalise par étapes successives, de plus en plus contraignantes. Les entités dites essentielles doivent, à terme, obtenir une certification délivrée par un organisme d'évaluation de la conformité agréé.

Lors du comité de direction du 20 août 2024, il a été décidé de faire réaliser un audit externe afin d'évaluer la situation actuelle de l'AIESH au regard des exigences de cybersécurité auxquelles elle est tenue de se conformer.